



# U. S. VIGIE-MOQUETTE

**AVIRON « Aviron Stéphanois »**

**CANOE – KAYAK « Club Kayak Chambon-Feugerolles »**

**JOUTE – BARQUE « Le Pertuiset Barque & Joute »**

**VOILE « Yachting Club du Pertuiset » Saint Paul**

**F.F.A**

**F.F.C.K**

**F.F.J.S.N**

**BASE NAUTIQUE : LE PERTUISET**

**37, route des Gorges**

**42240 Saint Paul en Cornillon**

**www.usvm.fr**

## **Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 20 juin 2016 à la base nautique**

Début 19h

**Etaient présents** : 28 personnes

bons pour pouvoir : 28

soit un total : 56 votants sur 102 adhérents (55%)

En préalable, Paul nous informe du décès d'Alain DIDIER (barque et joute) à l'âge de 56 ans. Alain avait plaisir à tenir la buvette (2013 à 2016) dans le cadre du partenariat Vie Libre & USVM. Son décès brutal par rupture de varices œsophagiennes nous rappelle les 49 000 histoires similaires liées à l'alcool. C'est inacceptable. Nous, Union Sportive Vigie Mouette à travers nos activités sportives et notre buvette licence IV devons œuvrer pour préserver nos adhérents et sympathisants d'une consommation insidieuse et nocive de l'alcool. Une minute de silence est observée par l'ensemble des participants.

Après décompte des personnes présentes et des bons pour pouvoir, Nathalie CHOVET annonce que le quorum de 50% est atteint et que notre assemblée générale extraordinaire peut délibérer.

Paul VERCHERIN remercie toute l'assemblée de leur présence et les adhérents représentés par leurs bons pour pouvoir. Atteindre une représentation de plus de 50% des membres de l'USVM montre l'intérêt que nous portons à notre sport nautique favori et à l'avenir incertain de notre base nautique. C'est la 1<sup>ère</sup> assemblée générale extraordinaire en 6 ans. Deux événements inattendus et importants dans la vie de notre association sont survenus ces deux derniers mois. Nous allons débattre et décider du sauvetage du club de voile YCP en l'accueillant à l'USVM et porter à votre connaissance un possible partenaire auréocois pour le projet.

Paul rappelle que le projet initial de juin 2013 dit « plan A » est abandonné en raison d'absence de porteur de projet lié à un coût trop onéreux pour notre territoire (4<sup>ème</sup> métropole d'Auvergne, Rhône-Alpes).

Une remarque générale sur le fonctionnement de la Vigie : la communication est à améliorer. L'USVM est une union d'associations sportives ce qui ne permet pas de communiquer de manière univoque. Le président de l'USVM communique aux présidents de chaque association qui sont responsables de relayer l'information auprès de leurs adhérents. Le président passe aussi des informations aux membres du Conseil d'administration qui peuvent aussi relayer l'information auprès des adhérents de leur association.

Association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Président : Paul VERCHERIN  
Secrétaire : Jacques MIGNON  
Trésorière : Chantal DURIEU

SIRET : 776 412 314 000 10 – Code APE : 9312Z

**Adresse Postale**

Union Sportive Vigie-Mouette  
37, route des gorges  
42240 Saint-Paul-en-Cornillon  
Tél. : 06 37 57 91 15

Courriel : president.usvm@gmail.com



# U. S. VIGIE-MOUCETTE

**AVIRON « Aviron Stéphanois »**

**CANOE – KAYAK « Club Kayak Chambon-Feugerolles »**

**JOUE – BARQUE « Le Pertuiset Barque & Joue »**

**VOILE « Yachting Club du Pertuiset » Saint Paul**

**F.F.A**

**F.F.C.K**

**F.F.J.S.N**

## **BASE NAUTIQUE : LE PERTUISET**

**37, route des Gorges**

**42240 Saint Paul en Cornillon**

**[www.usvm.fr](http://www.usvm.fr)**

Paul fait remarquer que la communication doit aussi venir de l'adhérent en demandant des explications auprès de son président ou du président de l'USVM. Il n'est pas sain pour la vie de l'association que les critiques ou les interrogations ne remontent pas immédiatement et clairement jusqu'aux responsables.

Une bonne communication est un pilier nécessaire et indispensable pour un bon fonctionnement de l'association.

### **1) Le projet B de la Vigie-Mouette.**

Aurec est intéressé ou plus exactement la société « Loire Semène Loisir ». C'est une société publique local anonyme montée par des collectivités publiques : la commune d'Aurec détient 95% des actions et la communauté de communes Loire Semène 5 % des actions.

Cette société développe principalement des activités de tourisme en période estivale : camping, piscine, label Respi-Rando, offres touristiques, base nautique en eau calme, hébergement et restauration collective. Le souhait de cette société est d'étendre son activité à des sports nautiques nouveaux et sur une plus longue période que celle de la cote touristique 420 (1/06 au 15/09). Cette société serait prête à construire une base nautique dans le secteur de Semène où le niveau d'eau posera des problèmes. Mais elle serait intéressée pour déporter ses nouvelles activités sur la base Vigie Mouette en raison du niveau d'eau beaucoup plus satisfaisant et des activités déjà existantes.

Il y a une cohérence géographique entre Aurec et Saint Paul en Cornillon. Les bases d'Aurec et de la Vigie-Mouette occupent la partie Sud de la retenue de Grangent dédiée sur sa majeure partie aux sports nautiques doux (vitesse limitée à 5 km/h entre Aurec et l'embouchure de l'Ondaine sauf la partie entre la pointe du Baret en face du cimetière de Saint Paul et la première méandre en amont).

Avec cette nouvelle donne, il a été élaboré avec l'appui de M. ARNAUD du SMAGL un dossier synthétique de 4 pages pour présenter le projet aux élus.

Le débat est ouvert à l'ensemble des participants :

Voir la possibilité d'associer la commune de Saint-Paul en Cornillon à la société anonyme publique

La commune de Saint Paul en Cornillon serait intéressée par une salle polyvalente mutualisable entre les activités de la base nautique d'intérêt communautaire et les activités de sa commune.

La Société Publique Locale « Loire Semène Loisirs » serait intéressée pour développer à la base Vigie Mouette des activités nautiques complémentaires à celles de sa base Aurecoise. Dans ce cadre de partenariat, elle pourrait envisager de participer au financement des travaux et ne construirait pas une base de novo sur Semène. La mutualisation du site avec des associations de Saint Paul en Cornillon, les 4 associations nautiques de la Vigie Mouette et la société « Loire Semène Loisirs » formerait un socle pour optimiser au mieux les activités sur toute l'année et rendre pertinent le financement nécessaire pour transformer la base.

Association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Président : Paul VERCHERIN

Secrétaire : Jacques MIGNON

Trésorière : Chantal DURIEU

SIRET : 776 412 314 000 10 – Code APE : 9312Z

#### **Adresse Postale**

Union Sportive Vigie-Mouette

37, route des gorges

42240 Saint-Paul-en-Cornillon

Tél. : 06 37 57 91 15

Courriel : [president.usvm@gmail.com](mailto:president.usvm@gmail.com)



# U. S. VIGIE-MOUCETTE

**AVIRON « Aviron Stéphanois »**

**CANOE – KAYAK « Club Kayak Chambon-Feugerolles »**

**JOUTE – BARQUE « Le Pertuiset Barque & Joute »**

**VOILE « Yachting Club du Pertuiset » Saint Paul**

**F.F.A**

**F.F.C.K**

**F.F.J.S.N**

## **BASE NAUTIQUE : LE PERTUISET**

**37, route des Gorges**

**42240 Saint Paul en Cornillon**

**[www.usvm.fr](http://www.usvm.fr)**

Dans ce projet B comme dans le projet de juin 2013, la Vigie Mouette vendrait sa propriété au porteur du projet sauf la ferme rénovée par ses soins en maison de location. Dans le contrat de vente, des garanties opposables devront être stipulées pour que les activités nautiques de la Vigie Mouette puissent continuer et se développer.

Des projections sont alors faites sur le fonctionnement du site :

Site intéressant pour la facilité de mise à l'eau des embarcations, pour les associations et leurs structures

Développement de l'aviron scolaire, du kayak scolaire également

Développement de la voile (club de voile) et du paddle.

Si la cohabitation devient difficile entre les activités nautiques de la Vigie Mouette, il faudra établir des créneaux horaires ou créer des zones de navigation.

Quel que soit le futur fonctionnement, il est impératif de rénover la Vigie : la dalle béton non étanche du hangar à bateaux se dégrade sérieusement.

L'expertise de la dalle est à établir. L'architecte du SMAGL a demandé à un expert en béton et un expert en structure de donner un avis sur l'état de la dalle et la possibilité de construire dessus. Le coût de la restauration et d'une construction au-dessus a été estimé lors de l'AG par des adhérents ayant quelque compétence entre 250 000€ et 400 000 €.

Chantal Durieux remarque que au cours de ces dernières années, on a fait des efforts pour maintenir la Vigie en état mais pas pour la développer du côté des jeunes et des compétiteurs.

En conclusion, l'assemblée est favorable à une tentative de rapprochement entre la Vigie Mouette et Aurec pour rénover sa base nautique et mutualiser le site avec des associations de Saint Paul en Cornillon.

## **2) La Voile : club YCP (Yachting Club du Pertuiset Saint Paul)**

Risque de dissolution du club

Philippe Chetail se propose de récupérer le club et de remonter une structure.

Le bâtiment existant du club appartenant au SMAGL doit être désamianté ou reconstruit.

Matériel récupérable à inventorier : quelques optimistes, dériveurs, planches à voile, coque de sécurité

Il est bien précisé que l'activité voile ne doit pas faire régresser les autres clubs notamment en prenant un espace actuellement occupé par une activité nautique. Paul précise que les deux travées de l'aviron resteront à l'aviron. Nathalie CHOVET demande que cela soit bien écrit dans le compte rendu.

Associé à la voile : le paddle, OXBOW peut mettre à disposition 10 combinaisons, achat possible de 10 paddles.

La sécurité sur le bassin est évoquée avec l'arrivée de la voile. Un bateau à voile est prioritaire sur un aviron et un kayak. La pratique de la voile se fait à cote touristique 420 (3,5 mois /12) et l'après-midi en raison de présence du vent. A cette période de l'année, l'aviron et le kayak se pratiquent le matin et la voile

Association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Président : Paul VERCHERIN

Secrétaire : Jacques MIGNON

Trésorière : Chantal DURIEU

SIRET : 776 412 314 000 10 – Code APE : 9312Z

### **Adresse Postale**

Union Sportive Vigie-Mouette

37, route des gorges

42240 Saint-Paul-en-Cornillon

Tél. : 06 37 57 91 15

Courriel : [president.usvm@gmail.com](mailto:president.usvm@gmail.com)



# U. S. VIGIE-MOUCETTE

**AVIRON « Aviron Stéphanois »**

**CANOE – KAYAK « Club Kayak Chambon-Feugerolles »**

**JOUTE – BARQUE « Le Pertuiset Barque & Joute »**

**VOILE « Yachting Club du Pertuiset » Saint Paul**

**F.F.A**

**F.F.C.K**

**F.F.J.S.N**

## **BASE NAUTIQUE : LE PERTUISET**

**37, route des Gorges**

**42240 Saint Paul en Cornillon**

**[www.usvm.fr](http://www.usvm.fr)**

l'après-midi. A priori, cela ne devrait pas poser de problème majeur. La sécurité sur l'eau reste la priorité n°1 pour l'US Vigie Mouette. L'USVM et ses associations s'inquiètent des engins motorisés ne respectant pas la vitesse limitée à 5 km/h et sans remous.

Vote pour l'intégration du club de voile YCP à la Vigie Mouette

Abstentions : 3

Contre : 3

Pour : 50

**Majorité des votes pour l'intégration du club de voile YCP à la Vigie Mouette.**

### **3) Contribution Financière**

La commission financière s'est réunie au préalable pour étudier cette nouvelle proposition.

L'USVM est propriétaire du site et doit, à ce titre, engager 5 000 € par an pour répondre à ses obligations : taxe foncière (1 700 €), assurance (1 400 €), les fluides (900 €) et entretien (1 000 €). Une année pleine de la location de la ferme couvre à peine ces frais et ne permet pas de protéger la Vigie d'une dépense importante toujours possible avec un bâti jamais rénové depuis 1958... Par exemple, en 2014, la rénovation du toit de la grange a coûté 12 000 €.

Une contribution financière directe des associations utilisatrices du site permettra de participer partiellement aux frais de fonctionnement et constituer une réserve pour les frais plus importants.

Selon les statuts de la Vigie, les associations sont sollicitées pour participer à l'entretien.

Le principe est d'une cotisation par membre de chaque association.

Prix de la cotisation Vigie Mouette proposé en 2017 : 10€ par adhérent.

Vote de la cotisation Vigie Mouette au 1er janvier 2017 : 10€ par personne

abstention : 1

pour : 55

**Majorité des votes pour une cotisation Vigie Mouette 2017 de 10 € par adhérent.**

Le président remercie l'assemblée pour cette contribution financière directe couvrant 20% des frais de fonctionnement du site. Celle-ci sera revue chaque année en assemblée générale ordinaire avec comme idée directrice d'avoir une recette sécurisée pour la Vigie sans que cela fragilise l'association nautique.

Association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Président : Paul VERCHERIN

Secrétaire : Jacques MIGNON

Trésorière : Chantal DURIEU

SIRET : 776 412 314 000 10 – Code APE : 9312Z

#### **Adresse Postale**

Union Sportive Vigie-Mouette

37, route des gorges

42240 Saint-Paul-en-Cornillon

Tél. : 06 37 57 91 15

Courriel : [president.usvm@gmail.com](mailto:president.usvm@gmail.com)



# U. S. VIGIE-MOUEETTE

**AVIRON « Aviron Stéphanois »**

**CANOE – KAYAK « Club Kayak Chambon-Feugerolles »**

**JOUTE – BARQUE « Le Pertuiset Barque & Joute »**

**VOILE « Yachting Club du Pertuiset » Saint Paul**

**F.F.A**

**F.F.C.K**

**F.F.J.S.N**

## **BASE NAUTIQUE : LE PERTUISET**

**37, route des Gorges**

**42240 Saint Paul en Cornillon**

**[www.usvm.fr](http://www.usvm.fr)**

### **4) Questions diverses**

Parking Vigie : Yvon demande à ce que l'on gare les voitures en épi pour offrir un maximum de places. Il faut le rappeler et bien penser aux premières voitures de se mettre en épi de chaque côté pour montrer l'exemple.

Stockage des bateaux à voile dans le bâtiment de la ferme, accord du locataire.

La séance est levée à 22h10

Le Secrétaire : Jacques Mignon

le président : Paul Vercherin

Association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Président : Paul VERCHERIN  
Secrétaire : Jacques MIGNON  
Trésorière : Chantal DURIEU

SIRET : 776 412 314 000 10 – Code APE : 9312Z

### **Adresse Postale**

Union Sportive Vigie-Mouette  
37, route des gorges  
42240 Saint-Paul-en-Cornillon  
Tél. : 06 37 57 91 15

Courriel : [president.usvm@gmail.com](mailto:president.usvm@gmail.com)

